



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 7 octobre 2009 — N° 60

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 44.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Diamond (Maskinongé) fait une déclaration concernant la 31^e édition du Festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant Mme Ginette Bieri, mairesse de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant M. Jean-Christophe Simard, étudiant à la maîtrise à l'Institut national de la recherche scientifique—Institut Armand-Frappier, récipiendaire de la bourse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

M. Cousineau (Bertrand) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire de La Butte à Mathieu.

7 octobre 2009

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant le 76^e anniversaire de mariage de M. Georges Lacoste et Mme Dorilla Vincent.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant le récent décès de Mme Gisèle B. Cabana.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant le Forum social québécois 2009 : Un autre Québec est en marche!

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant le Festival de l'Oie Blanche.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant les sœurs de Sainte-Croix.

M. Reid (Orford) fait une déclaration afin de rendre hommage aux maires sortants de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog.

À 9 h 57, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

7 octobre 2009

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bachand, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 63 Loi sur les sociétés par actions

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 63.

Dépôts de documents

M. Dupuis, leader du gouvernement, au nom de Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.
(Dépôt n° 705-20091007)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2008-2009 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;
(Dépôt n° 706-20091007)

7 octobre 2009

Les rapports annuels 2008-2009 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Laval;
(Dépôt n° 707-20091007)
- Montérégie;
(Dépôt n° 708-20091007)
- Outaouais;
(Dépôt n° 709-20091007)

Le rapport annuel de gestion du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009;
(Dépôt n° 710-20091007)

Les rapports annuels de gestion, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009, des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Laval;
(Dépôt n° 711-20091007)
- Montérégie;
(Dépôt n° 712-20091007)
- Outaouais.
(Dépôt n° 713-20091007)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2008-2009 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James et des Agences de la santé et des services sociaux de Laval, de la Montérégie, et de l'Outaouais soit déférée à la Commission de la santé et des services sociaux;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

7 octobre 2009

M. Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 714-20091007)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 781 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réfection du chemin Kempt entre Padoue et Saint-Octave-de-Métis, dans la circonscription de Matapédia.

(Dépôt n° 715-20091007)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. St-Arnaud (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 080 citoyens et citoyennes de Saint-Bruno-de-Montarville, concernant la construction d'un poste de transformation d'électricité à Saint-Bruno-de-Montarville.

(Dépôt n° 716-20091007)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Rebello (La Prairie) dépose :

Copie d'une note, adressée à tous les employé(e)s admissibles aux pourboires – tables de jeux, par M. Patrick Malo, chef de service jeux et projets, concernant la procédure de déclaration de pourboires - poker.

(Dépôt n° 717-20091007)

7 octobre 2009

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, M. Béchar, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à déposer tout projet de loi ayant pour conséquence de diminuer le poids du Québec à la Chambre des communes.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Doyer (Matapédia), M. Caire (La Peltre), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée mondiale de la santé mentale qui aura lieu le 10 octobre prochain sous le thème « La santé mentale en soins primaires : améliorer le traitement et promouvoir la santé mentale ».

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Curzi (Borduas), et M. Deltell (Chauveau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine pour l'école publique initiée par la Fédération autonome de l'enseignement et de nombreux partenaires du milieu de l'éducation, afin de reconnaître la contribution exceptionnelle de l'école publique au développement de la société québécoise et de tous ses talents.

7 octobre 2009

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre et compléter l'examen du Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 16, Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin d'approuver le projet de rapport sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Conformément à l'article 299 du Règlement, M. Chagnon, deuxième vice-président, rappelle à l'Assemblée qu'il ne peut y avoir aucune interpellation lorsque l'Assemblée a ajourné ses travaux pour une période de plus de cinq jours.

7 octobre 2009

Or, tel que le prévoit le nouveau calendrier déposé le 16 septembre 2009, l'Assemblée ne siègera pas durant la semaine du lundi 12 au vendredi 16 octobre 2009 puisque cette semaine est réservée au travail en circonscription. Conséquemment, l'Assemblée devra ajourner ses travaux demain, jeudi 8 octobre 2009, et aucune interpellation ne pourra avoir lieu les vendredis 9 et 16 octobre prochains.

Par ailleurs, une interpellation pourra avoir lieu le premier vendredi suivant la reprise des travaux, soit le vendredi 23 octobre 2009. Or, en vertu des articles 296 et 298 du Règlement, l'avis d'une interpellation doit être inscrit au *Feuilleton et préavis* au plus tard à la dernière séance de la semaine qui précède l'interpellation. Comme l'Assemblée ne siègera pas à ce moment, il est donc essentiel que l'avis soit inscrit au *Feuilleton et préavis* de demain, jeudi 8 octobre 2009, afin qu'une interpellation puisse avoir lieu le vendredi 23 octobre 2009.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 60 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 60 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

À 11 h 58, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

7 octobre 2009

La séance reprend à 15 h 03.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Bouillé (Iberville) propose :

QUE la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles procède à des consultations particulières et tiennent des audiences publiques le jeudi 8 octobre 2009 afin d'étudier les nouvelles dispositions agricoles contenues dans l'Accord sur le commerce intérieur, et ce, avant leur ratification prévue le 15 octobre 2009.

Conformément aux dispositions prévues par la réforme parlementaire adoptée le 21 avril 2009, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député indépendant et 11 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

7 octobre 2009

Mme Maltais, leader adjointe de l'opposition officielle, soulève une question de règlement quant à la possibilité de reporter le vote sur la présente motion.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La possibilité de reporter un vote sur une motion n'est pas tributaire du contenu de cette dernière. L'article 223 du Règlement précise que seules les motions d'ajournement et de mise au voix immédiate ne peuvent faire l'objet d'un vote reporté, alors que pour les autres types de motions, on peut toujours reporter le vote. Le vote sur la présente motion peut donc être reporté.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés, ainsi que les amendements transmis par M. Khadir (Mercier).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté à la majorité des voix, M. Khadir (Mercier) ayant fait valoir sa dissidence.

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 8 octobre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

7 octobre 2009

En conséquence, à 17 h 45, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 octobre 2009, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES